

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20210624-09

Thiers Dore  
et Montagne  
L'INTERCOCommunauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2021 à 13H00****Date de la convocation :** 17 juin 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 juin 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

**Membres ayant donné procuration :**

Daniel BALISONI à Jean-Pierre DUBOST

**Membres du Bureau absents excusés :** Rachel BOURNIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Eric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

24

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE LA MONTAGNE THIernoISE  
AVENANT AU MARCHÉ DE SUIVI-ANIMATION  
AVEC SOLIHA LOIRE-PUY DE DÔME****Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président****Vu** les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » ;**Vu** la délibération de la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise n°40 du 3 mai 2016 approuvant la signature de la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;**Vu** la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n°063-02-16 du 1<sup>er</sup> juin 2016 signée entre l'État, l'Anah et la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne du 15 février 2018 décidant d'augmenter les objectifs de dossiers Propriétaires Bailleurs du PIG de la Montagne Thiernoise, d'augmenter les objectifs de dossiers Propriétaires Occupants du PIG du Pays de Courpière et de prolonger sa durée pour qu'il se termine en même temps que celui de la Montagne Thiernoise ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant la signature de l'avenant n°1 à la convention avec l'État et l'Anah pour la mise en place d'un PIG ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20210624-07 du 24 juin 2021 approuvant la signature de l'avenant n°2 à la convention avec l'État et l'Anah pour la mise en place d'un PIG.

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Montagne Thiernoise est suivi et animé par SOLIHA. Compte tenu de la prorogation du PIG de la Montagne Thiernoise jusqu'au 31 décembre 2021, il convient de faire un avenant au marché contracté avec SOLIHA, qui assure le suivi-animation du dispositif. Ce marché est constitué d'une part fixe et d'une part variable (forfait au dossier déposé).

Pour la Montagne Thiernoise, le marché en cours est d'un montant décliné comme suit :

- Part fixe à 105 440,00 euros HT,
- Part variable estimée à 97 620,00 euros HT.

La proposition d'avenant porte sur les montants suivants :

- Pour la part fixe, à prix global et forfaitaire ferme et définitif, à 119 090,00 euros HT, soit une augmentation de 13 650,00 euros HT par rapport au marché en cours,
- Pour la part variable, à prix unitaire fixe, estimée à 116 270,00 euros HT soit une augmentation de 18 650,00 euros HT par rapport au marché en cours.

Pour rappel, l'Anah finance à 35 % la part fixe et a une grille forfaitaire de financements établie selon la complexité du dossier.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°3 au marché de SOLIHA Loire-Puy de Dôme pour le PIG de la Montagne Thiernoise ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 23

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD  
Maire de Châteldon

